

ici je recycle



Le Rochvillois



du 15 septembre au 15 octobre 2017

*Le bureau municipal ainsi que la
bibliothèque seront fermés le
9 octobre pour le congé de
l'Action de Grâce.
Bon congé à tous!*

Avis publics	Page 2
Offre d'emploi	Page 4
Message important	Page 5
Élections municipales	Page 6
Résumé de la séance du conseil	Page 11
Médiathèque Élise-Courville	Page 21
Fadoq	Page 22
Loisirs	Page 23
Fabrique / AFEAS	Page 25
Maison des jeunes / CJS	Page 26
Faucon vous en parle!	Page 28
Comité d'embellissement	Page 29
Messages	Page 30
Nos annonceurs	Page 32

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 447-4-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2007 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ.

L'objet de ce règlement est de modifier le coût des branchements au réseau d'aqueduc de la façon suivante :

Un montant de 1 120.00\$ sera exigé pour toute nouvelle entrée d'eau installée à partir du réseau de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ces frais devront être acquittés avant le début des travaux. Ce montant représente des frais 900.00\$ pour les travaux incluant tous les matériaux nécessaires au branchement du conduit principal jusqu'à la ligne de lot pour une conduite d'un diamètre de 19 mm en plus des frais de 220.00\$ pour la location du compteur.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude,

Ce 6e jour du mois de septembre 2017

Nancy Carvalho , directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ.

L'objet de ce règlement concerne les systèmes de traitement autonomes des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude,

Ce 6e jour du mois de septembre 2017

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS vous est donné que lors d'une séance tenue le 5 septembre 2017, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement intitulé «*Règlement numéro 434-23-2017, modifiant le règlement numéro 434-2006 concernant les usages permis dans les zones 501 à 515.*»

Ce second projet de règlement a pour objet les modifications suivantes :

- **permettre la classe d'usage «maison mobile» et que soit autorisé ce type d'habitation pour les employés agricoles dans les zones 501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515**

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

Une demande concernant la disposition modifiant les usages autorisés dans les zones 501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515 (zones agricoles) peut provenir de la zone concernée et de toute zone contiguë à celles-ci. Elle vise à ce que le règlement contenant une telle disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition. La délimitation des zones 501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515 ainsi que la délimitation des zones contiguës peuvent être consultées au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 15^e jour du mois de septembre 2017

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 02 octobre 2017.

Nature et effets:

La demande vise à régulariser la présence d'une thermopompe (avec auvent) en façade de la rue William-Houde.

En vertu de l'article 6.3 du règlement de zonage 434-2006, il n'est pas autorisé d'installer une thermopompe en cour avant.

La dérogation permet de conserver la présence d'une thermopompe en cour avant en vertu du règlement.

Identification du site concerné:

Lot numéro : 2 709 236
755, rue Saint-Édouard, Saint-Jude

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 02 octobre 2017 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 6 septembre 2017.

Nancy Carvalho, directrice générale

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 02 octobre 2017.

Nature et effets:

La demande vise à régulariser la présence d'une thermopompe (avec auvent) en façade de la rue William-Houde.

En vertu de l'article 6.3 du règlement de zonage 434-2006, il n'est pas autorisé d'installer une thermopompe en cour avant.

La dérogation permet de conserver la présence d'une thermopompe en cour avant en vertu du règlement.

Identification du site concerné:

Lot numéro : 2 709 236
755, rue Saint-Édouard, Saint-Jude

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 02 octobre 2017 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 06 septembre 2017.

Nancy Carvalho, directrice générale



APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET SURVEILLANCE DU LOCAL DE LA PATINOIRE SAISON 2017-2018

La municipalité de Saint-Jude est à la recherche d'une personne ou d'une entreprise pouvant faire l'entretien d'une patinoire avec bandes et la surveillance du local de la patinoire pour la saison 2017-2018. Un devis à cet effet est disponible au bureau municipal. Vous devez remettre votre soumission dans une enveloppe cachetée au plus tard **mardi, 24 octobre 2017 à 14h00 au bureau municipal**, 940, rue du Centre, St-Jude.



Message concernant l'anomalie de THM dans le réseau d'aqueduc

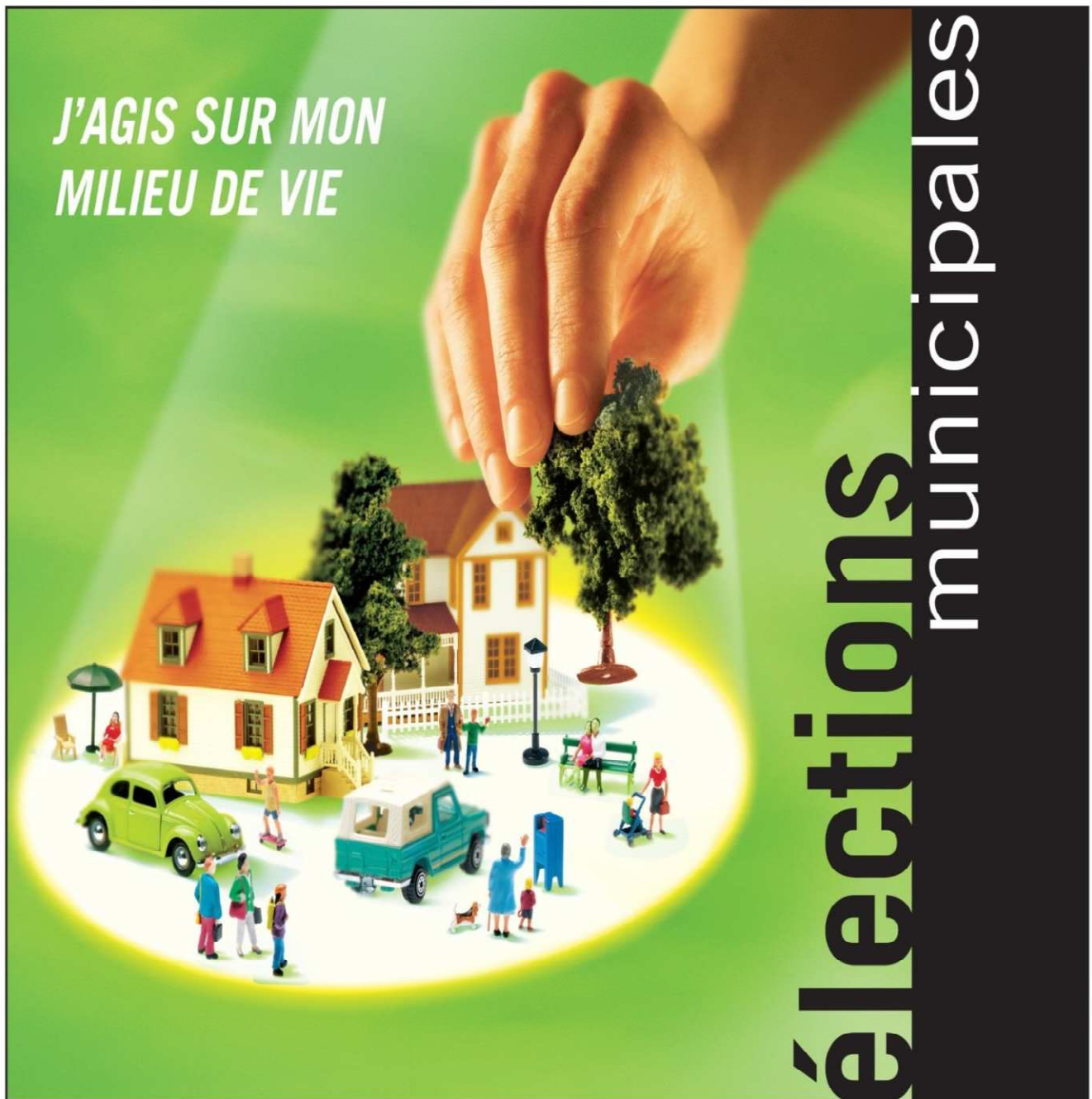
Les spécialistes de la Santé publique sont d'avis que malgré l'anomalie de THM dans l'eau distribuée par le réseau de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC), les écoles, les garderies et la population générale peuvent utiliser l'eau normalement.

En effet, la plupart des normes comportent une marge de sécurité et un dépassement de la norme des THM ne signifie pas nécessairement la présence d'un risque pour la santé de la population.

Dans le cas du réseau de la RARC, le dépassement de la norme demeure relativement faible (moyenne de 97 ug/L alors que la norme provinciale est de 80 ug/L). À titre informatif, la valeur-guide établie par Santé Canada pour protéger la santé est de 100 ug/l.

Compte tenu des incertitudes associées aux effets des THM et des autres sous-produits de la chloration sur la santé humaine, il demeure souhaitable de maintenir la concentration des THM à des niveaux inférieurs à la norme, sans toutefois compromettre la désinfection de l'eau.

Pour le réseau de la RARC, comme pour la plupart des réseaux d'aqueduc aux prises avec des anomalies de THM, il n'est généralement pas requis d'émettre un avis de non-consommation (ou de non-utilisation) de l'eau en attendant d'apporter les correctifs nécessaires. Cependant les responsables de réseaux avec anomalie de THM sont encouragés à diffuser aux populations concernées de l'information générale sur les THM, leurs effets possibles sur la santé, les voies d'exposition, les périodes où les THM tendent à augmenter (été jusqu'au début de l'automne en général), et si souhaité, les moyens simples qui peuvent être utilisés à la maison pour réduire son exposition durant la période propice à la formation des THM.



*J'AGIS SUR MON
MILIEU DE VIE*

élections
municipales

5 NOVEMBRE 2017

Avis public d'élection

Municipalité

SAINT-JUDE

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

SAINT-JUDE

Municipalité

par NANCY CARVALHO, **que :**
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : LE POSTE DE MAIRE ET LES POSTES DE
CONSEILLERS, CONSEILLÈRES AUX SIÈGES NUMÉROS 1, 2, 3, 4, 5 ET 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Au plus tôt le 22 septembre 2017, soit 44 jours avant le scrutin.

Du 2017 09 22 au 2017 10 06
année mois jour

Au plus tard le 6 octobre 2017, soit 30 jours avant le scrutin.

JOURS :	lundi	HEURES :	De : 9 h à : 12 h	De : 13 h 30 à : 16 h
	mardi		De : 9 h à : 12 h	De : 13 h 30 à : 16 h
	mercredi		De : 9 h à : 12 h	De : 13 h 30 à : 16 h
	jeudi		De : 9 h à : 12 h	De : 13 h 30 à : 16 h
	vendredi		De : 9 h à : 12 h	De : 13 h 30 à : 16 h

À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2017 11 05 **de 10 h à 20 h**
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 10 29 **de 12 h à 20 h**
année mois jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : DOMINIQUE PLOUFFE

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : DOMINIQUE PLOUFFE

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 940 RUE DU CENTRE
SAINT-JUDE
450 792-3855
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint
Adresse : 940 RUE DU CENTRE
SAINT-JUDE
450 792-3855
Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à SAINT-JUDE, le
Municipalité

Au plus tard le 22 septembre 2017.

2017 08 21
année mois jour

Président d'élection

SM-1 (09-06) **D**
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99



INFORMATIONS SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

Lors des prochaines élections municipales générales, le 5 novembre 2017, vous serez invité à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de votre municipalité.

Il est important de bien comprendre le milieu municipal afin de participer activement à la vie démocratique de votre milieu.

Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élu ou encore inviter quelqu'un à le faire?

Devenir un élu municipal

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, que vous aimez travailler pour le bien commun, que vous désirez faire valoir les intérêts des citoyens et participer à la prise de décision, vous avez ce qu'il faut pour poser votre candidature.

Les municipalités sont de véritables gouvernements de proximité. Elles offrent un environnement des plus attrayants à ceux et celles qui souhaitent s'engager.

La vie municipale a besoin de femmes engagées



Les femmes constituent la moitié de la population et contribuent à l'avancement de la société. Il est important qu'elles prennent part aux décisions municipales, à titre d'éluës. Présentement on ne compte que 17 % de femmes à la mairie et que 32 % aux postes de conseillères municipales.

L'augmentation du nombre de candidates et d'éluës dans les conseils municipaux constitue un enjeu de taille pour la santé démocratique.

Aux élections municipales de 2017, présentez-vous pour :

- avoir un impact direct sur votre communauté et prendre part aux décisions qui influencent le quotidien des citoyennes et des citoyens;
- éclairer la prise de décision en fonction des réalités différenciées des femmes et des hommes;
- créer un équilibre entre la vision des femmes et des hommes;
- contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La vie municipale a besoin de jeunes engagés

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif dans leur municipalité.

Aux élections municipales de 2017, présentez-vous si :

- vous êtes intéressé par le développement de votre ville et de votre communauté;



- vous souhaitez vous engager concrètement et faire entendre la voix de la nouvelle génération;
- vous êtes porteur d'idées nouvelles;
- vous souhaitez vivre une expérience professionnelle riche;
- vous désirez devenir un agent de changement.

Engagement du candidat

Accepter de devenir candidat aux élections municipales, c'est :

- faire campagne pour promouvoir sa vision du développement de la municipalité;
- faire le choix d'investir du temps pour représenter les gens de sa communauté;
- souhaiter être à l'écoute des préoccupations de la population;
- témoigner d'un intérêt pour les dossiers qui sont du ressort de la municipalité : l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme, le développement économique local, le développement communautaire, les loisirs, la culture, etc.;
- avoir envie de prendre part à des assemblées, à des commissions et à des comités qui permettent de faire progresser les enjeux locaux.

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou seul le maire dispose de ce pouvoir.

Dans l'exercice de leurs responsabilités et pour exécuter les décisions prises par le conseil, les élus peuvent compter sur la directrice générale ou le directeur général, ainsi que sur les autres fonctionnaires municipaux.

Composition du conseil

Le conseil municipal comprend une mairesse ou un maire et au moins six conseillères ou conseillers. Leur mandat est de quatre ans, soit la période entre deux élections générales, à l'exception du mandat des membres du conseil qui sont élus lors d'une élection partielle.

Mairesse ou maire

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité.

Les principales responsabilités de la mairesse ou du maire sont :

- de présider les assemblées du conseil et de travailler en collégialité avec les conseillères municipales ou conseillers municipaux;
- d'assumer son droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux;
- d'acheminer les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal;
- de superviser l'application des règlements et des résolutions;
- de communiquer toute information jugée d'intérêt public;
- de veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi.

En tout temps, la mairesse ou le maire participe à la prise de décisions lors des assemblées du conseil, mais n'est pas dans l'obligation de voter. Dans une situation d'urgence qui menace la vie ou la santé de la population ou l'intégrité de l'équipement municipal, la mairesse ou le maire peut, de son propre chef, autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

De plus, la mairesse ou le maire participe à d'autres instances démocratiques, comme le conseil de la municipalité régionale de comté. Elle ou il peut être appelé à occuper le poste de préfet de sa municipalité régionale de comté.

Conseillère ou conseiller

En plus d'assister aux assemblées du conseil et d'y faire valoir les intérêts de leur communauté, les conseillères et conseillers peuvent:

- éclairer le conseil sur des sujets particuliers;
- être nommés à des commissions ou à des comités;
- se voir attribuer des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

Les conseillères et les conseillers doivent voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts. Ils peuvent aussi être appelés à agir à titre de mairesse suppléante ou de maire suppléant.

Qui peut se présenter aux élections municipales?

Les conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil sont établies par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conditions d'éligibilité

Est éligible à un poste de membre du conseil :

- toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité;
- toute personne qui a résidé de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité les 12 mois précédant le 1^{er} septembre 2017, soit depuis le 1^{er} septembre 2016.

Pour se qualifier comme électeur, la personne doit notamment remplir les conditions suivantes :

- être majeure, soit être âgée d'au moins 18 ans le 5 novembre 2017;
- avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2017;
- ne pas être sous le régime de la curatelle le 1^{er} septembre 2017;
- ne pas avoir été reconnue coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité.

Déclaration de candidature

Si vous voulez vous présenter comme candidat aux élections municipales de 2017 et que vous répondez aux conditions d'éligibilité prévues par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie au président d'élection de votre municipalité entre le 22 septembre et le 6 octobre, au plus tard à 16 h 30.

Déclaration de candidature

La déclaration de candidature est un document officiel que vous pouvez vous procurer au bureau du président d'élection de votre municipalité. Ce document sert à :

- vous identifier en tant que candidat;
- préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- identifier, le cas échéant, le parti ou l'équipe reconnue que vous représentez;
- présenter le nombre de signatures d'appui requises à votre candidature en vertu de la loi.

Les signatures, provenant des électeurs de la municipalité, ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature. Le

nombre minimal de signatures d'électeurs appuyant votre candidature est cinq (5). Toutefois, il est souhaitable d'obtenir plus de signatures d'appui que le nombre requis dans la mesure où un ou des signataires pourraient ne pas répondre aux exigences de la loi. N'oubliez pas que, si le nombre de signatures d'appui était inférieur au nombre requis, votre candidature ne serait pas retenue.

Une fois déposée et acceptée par le président d'élection, la déclaration de candidature devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande. Tant que cette étape n'est pas franchie, la confidentialité est préservée. Le président d'élection ne peut pas dévoiler le nom des personnes qui se sont procuré le formulaire de déclaration de candidature.

Retrait de sa candidature

En tout temps, vous pouvez retirer votre candidature sans pénalité. Pour ce faire, vous devez transmettre au président d'élection un avis signé en ce sens.

Un avis de retrait de candidature est également nécessaire si, avant la fin de la période de mise en candidature, vous souhaitez vous présenter à un autre poste. Vous devrez alors déposer une nouvelle déclaration de candidature.

Élection sans opposition

Si, à 16 h 30 le 6 octobre 2017, soit à la fin de la période prévue par la loi pour la production des déclarations de candidature, vous êtes la seule personne à avoir produit une déclaration de candidature à un poste, vous serez alors proclamé élu sans opposition. Votre mandat commencera à la suite de votre assermentation, qui doit se faire dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2017 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2017 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets (août 2017):	25 724.77\$
Comptes déjà payés (août 2017):	24 701.99\$
Comptes à payer (août 2017):	35 689.62\$

Appels des pompiers:

23-07-2017	303, Thiersant	Entraide à Louis-Aimé-Massue - Feu porcherie	Saint-Louis
25-07-2017	403, route de Michaudville	Feu automobile hors d'usage	Saint-Jude

Transfert de fonds:

DE:			
02 13000 454	Adm - Formation	10.00	\$
02 70230 670	Bibliothèque - Livres	25.00	\$
À :			
02 13000 494	Adm - Cotisation	10.00	\$
02 70230 672	Bibliothèque - Médiathèque	25.00	\$

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE JURIDIQUE DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS – PROJET – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destinée aux municipalités qui désirent y participer;

CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de connaître l'intérêt des municipalités qui désirent participer à ce service, ainsi que l'évaluation de leur utilisation annuelle, pour produire un projet et les prévisions budgétaires qui y sont liés;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité de la mise en place du projet, les municipalités devront confirmer leur adhésion par résolution, à être convenu par entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiés aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-272 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains; et D'INFORMER la MRC que l'évaluation de l'utilisation de ce service, pour les besoins de la municipalité, serait d'environ 100 heures annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

APPEL DE PROJETS - PROGRAMME FÉDÉRAL FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ VOLET COLLECTIVITÉS – PRÉSENTATION D'UN PROJET - ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude a présenté une demande d'aide financière au programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité » dans le cadre du volet collectivités;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait de favoriser l'accessibilité de la future salle multifonctionnelle du Centre communautaire aux personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une subvention auprès du « Fonds pour l'accessibilité » permettrait la concrétisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager la participation sociale des aînés et des personnes à mobilité réduite de Saint-Jude;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétraut,

IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude entérine le dépôt de ladite demande auprès du programme fédéral « Fonds pour l'accessibilité » dans le cadre du volet collectivités;

QUE la Municipalité octroie une somme de 8 750 \$ pour la réalisation dudit projet via son surplus accumulé non affecté, ce qui représente 35 % des coûts non-subsventionnés du projet ;

QUE le maire Yves de Bellefeuille et la directrice générale, madame Nancy Carvalho, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude, le protocole d'entente ou tout autre document nécessaire pour la demande.

Cette dépense est attribuée au poste 23 02010 000 «immobilisation – édifice municipal» en y transférant les montants nécessaires à partir du surplus accumulé affecté aux améliorations du Centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVISEURS LÉGAUX – MANDAT GÉNÉRAL

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire ou la directrice générale, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 selon les termes de l'offre du 16 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 447-4-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2007 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité;

ATTENDU les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a modifié le coût du loyer fixe des compteurs d'eau;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la session ordinaire tenue le 7 août 2017;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance tenue le 7 août 2017;

PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard trois (3) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte en cette séance le Règlement numéro 447-4-2017 modifiant le règlement numéro 447-2007 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – DÉPÔT DU RAPPORT DE THERMOGRAPHIE

Suite à l'inspection thermographique des installations électriques municipales effectuée par la Mutuelle des Municipalités du Québec, la directrice générale dépose le rapport de visite effectué par M. Philippe Tardif daté du 23 août 2017. Les membres du conseil en prennent acte.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-JUDE – MOTION POUR LA JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, a annoncé la création de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE cette journée se tiendra chaque année le dimanche qui amorce la Semaine de prévention des incendies et que cette année, celle-ci aura lieu le 8 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers font un travail remarquable dans des conditions difficiles et parfois dangereuses et qu'il est important de reconnaître et de valoriser leur professionnalisme et leur dévouement à assurer la sécurité de la population de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE SOULIGNER l'appréciation et la gratitude des membres du conseil municipal de Saint-Jude à l'égard des personnes qui exercent le métier de pompier au sein de notre service de sécurité incendie;

D'HONORER leur courage, leur bravoure et leur détermination à être au service de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE DES INCENDIES – INSCRIPTION DE DEUX OFFICIERS À UNE FORMATION

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale offre la possibilité de suivre une formation portant sur la Santé et Sécurité au Travail lors d'un incendie;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) officiers souhaitent assister à cette formation de perfectionnement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER messieurs Francis Grégoire et François Graveline à participer à cette formation qui aura lieu les 11 et 12 novembre 2017 à la caserne d'Acton Vale;

DE DÉFRAYER un montant d'environ 400\$, taxes en sus, représentant le coût d'inscription des deux (2) officiers pour 14 heures de formation, la rémunération au taux horaire du salaire minimum ainsi que les frais de déplacement.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 «formation pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – AN 6 DU SCHÉMA – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la dernière année du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, soit l'an 5, se terminait le 12 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une révision du Schéma devra se faire;

CONSIDÉRANT le courriel de M. Vincent-Gilles Courtemanche, coordonnateur en sécurité incendie et civile de la MRC des Maskoutains, en date du 3 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'en période de révision de Schéma, la municipalité doit poursuivre ses engagements relativement à l'application des objectifs visés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE S'ENGAGER durant l'an 6 à poursuivre les objectifs visés à l'an 5 par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ – RAPPORT DE PLANIFICATION DES INTERVENTIONS - ADOPTION

CONSIDÉRANT le projet déposé par la municipalité de Saint-Jude dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité a été accepté;

CONSIDÉRANT la démarche de planification des interventions en prévention de la criminalité présentée par Mme Ève-Mary Thai Thi Lac, responsable du projet;

CONSIDÉRANT QU'un sondage sera effectué auprès des jeunes afin de rédiger un plan d'action représentatif de notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER la démarche élaborée par Mme Ève-Mary Thai Thi Lac ainsi que le questionnaire qui servira au sondage du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ CIVILE – FORMATION D'UN COMITÉ D'ACTION DES CITOYENS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la démarche de planification des interventions en prévention de la criminalité en lien avec le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite promouvoir l'engagement citoyen en matière de prévention et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des communications entre les citoyens et leur service de police fait partie de la solution en matière de prévention;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

DE METTRE sur pied un comité d'action des citoyens en sécurité publique formé de :

- Le conseiller délégué à la Sûreté du Québec,
- 3 représentants de la population choisis par le conseil suite à une ouverture de poste,
- La directrice générale,
- La responsable du projet *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - OFFRE D'ACHAT DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION USAGÉES - DÉCISION

CONSIDÉRANT l'offre de la Ville de Sorel-Tracy daté du 12 juillet 2017 pour un ensemble usagé de pinces de désincarcération hydrauliques composé de :

- 2 écarteurs
- 2 ciseaux
- 2 RAM
- 1 moteur
- 4 tuyaux hydrauliques
- 1 extension RAM
- 1 bidon d'huile hydraulique;

CONSIDÉRANT QUE présentement, l'équipement n'est pas homologué pour des interventions, mais qu'il peut servir lors de formations ou de pratiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy nous offre de vendre l'équipement au coût de 2 000\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de la Ville de Sorel-Tracy pour l'achat d'un ensemble de pinces de désincarcération hydraulique dont le coût d'achat sera réparti selon les termes de l'article 8.3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération, et représentant un montant de 614.20\$ pour les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville; QUE l'achat de cet ensemble est conditionnel à l'acceptation de toutes les parties à l'entente, tel que stipulé à l'alinéa e) de l'article 8.3 de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ - RÔLE ET MANDAT DU COMITÉ – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux objectifs visés au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la municipalité a mis sur pied un comité de santé et sécurité pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent d'établir le rôle et mandat de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER et de reconnaître le rôle et mandat du comité de santé et sécurité du service incendie de Saint-Jude, soit de :

- Participer à l'identification des risques d'accidents de travail et des maladies professionnelles, des contaminants et des matières dangereuses;

- Approuver des directives opérationnelles sécuritaires (DOS) et en faire la recommandation;
- Gérer la prévention en milieu de travail (planifier, organiser des activités préventives).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC LA PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente signée avec la municipalité de La Présentation en date du 7 décembre 2006 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de La Présentation que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du chemin de la Grande-Ligne soit une distance de 2.9 kilomètres située entre le rang Salvail Sud de Saint-Jude et le rang Ste-Rose de Saint-Jude ;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2017-2018, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de La Présentation sur une base de 1 600\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-HUGUES

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Hugues en date du 15 mars 2010 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de Saint-Hugues que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 0.461 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2017-2018, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Hugues sur une base de 1 600\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Louis en date du 10 juin 2014 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétraut,

IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de Saint-Louis que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 1.963 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2017-2018, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Louis sur une base de 1 600\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

CONSIDÉRANT l'entente faisant l'objet du règlement numéro 244-91 concernant le partage des responsabilités de la route du Petit-5^e Rang et particulièrement du déneigement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour le déneigement de 0.5 kilomètre de la route du Petit-5^e Rang pour la saison 2017-2018, sur la base de 1 700\$ / kilomètre. Ceci représente une somme de 850\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2017 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2017 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par Action RE-buts, se déroulera cette année du 21 au 29 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude proclame la semaine du 21 au 29 octobre 2017, "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

QUE le conseil invite tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région Maskoutaine", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 août 2017 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance tenue le 7 août 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard trois (3) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 5 septembre 2017, le règlement intitulé « Règlement numéro 475-2-2017 modifiant le règlement numéro 475-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAITEMENT DES EAUX USÉES – AQUATECH – AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DES VISITES AUX POSTES DE POMPAGE

CONSIDÉRANT le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées du MAMOT (ROMAEU);

CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités d'avoir des enregistreurs de débordements permettant l'enregistrement des 31 derniers jours;

CONSIDÉRANT QUE les enregistreurs actuellement en place aux postes de pompage gardent en mémoire 7 jours d'enregistrement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage une révision du système d'enregistrement actuellement en place;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la rencontre des prescriptions réglementaires d'ici les modifications nécessaires, une visite supplémentaire aux 2 semaines par un employé détenant les compétences requises est à envisager;

CONSIDÉRANT l'entente de services entre la municipalité de Saint-Jude et la firme Aquatech relativement à la fourniture de services professionnels pour l'assistance technique et le suivi analytique des ouvrages de traitement d'eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à Aquatech d'effectuer une visite supplémentaire aux deux semaines aux postes de pompage au taux en vigueur de la convention, représentant une dépense d'environ 145.00\$ par mois, taxes en sus;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41400 445 «services techniques, égouts».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONCEPTOUT INC. - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-17-03 – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Philippe Lagüe pour l'entreprise Conceptout inc., à l'effet de permettre de régulariser l'implantation en façade de la rue William-Houde d'un escalier à l'étage pour le bâtiment situé au 755, rue Saint-Édouard, sur le lot 2 709 236;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 6.3 du règlement de zonage 434-2006, il est permis d'avoir un escalier en cour avant pour un accès au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'AFFICHER un avis aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 2 octobre 2017, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONCEPTOUT INC. - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-17-04 – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Philippe Lagüe pour l'entreprise Conceptout inc., à l'effet de permettre de régulariser la présence d'une thermopompe avec auvent située en façade de la rue William-Houde pour le bâtiment situé au 755, rue Saint-Édouard, sur le lot 2 709 236;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 6.3 du règlement de zonage 434-2006, l'installation d'une thermopompe en cour avant n'est pas autorisée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'AFFICHER un avis aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 2 octobre 2017, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-23-2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 501 À 515

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains permet de modifier ce règlement ;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les usages permis dans les zones 501 à 515 afin de permettre la classe d'usage « maison mobile » et que soit autorisé ce type d'habitation pour les employés agricoles;

ATTENDU QUE l'ajout d'un logement en zone agricole nécessite un avis de conformité de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le mardi 5 septembre 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 5 septembre 2017, le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 434-23-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 concernant les usages permis dans les zones 501 à 515 ».

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 433-5-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2006 INTITULÉ PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le règlement numéro 433-5-2017 modifiant le règlement numéro 433-2006 intitulé plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains, notamment à l'égard de la gestion de l'urbanisation et de la densification.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard trois jours avant la séance à laquelle il sera adopté et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-22-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis de motion est donné par M. le conseiller Marco Beaudry, qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-22-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 intitulé zonage afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard trois jours avant la séance à laquelle il sera adopté et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT NUMÉRO 435-6-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-2006 INTITULÉ LOTISSEMENT, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le règlement numéro 435-6-2017 modifiant le règlement numéro 435-2006 intitulé lotissement afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard trois jours avant la séance à laquelle il sera adopté et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 436-5-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2006 INTITULÉ CONSTRUCTION AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis de motion est donné par M. le conseiller Michael W. Savard, qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le règlement numéro 436-5-2017 modifiant le règlement numéro 436-2006 intitulé construction afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard trois jours avant la séance à laquelle il sera adopté et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2017 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Kim Tétrault, qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le règlement numéro 512-2017 intitulé Plan d'aménagement d'ensemble dont le principal objectif est de coordonner et d'évaluer les demandes de modification de zonage pour certaines parties du territoire ainsi qu'à optimiser l'utilisation et l'occupation du sol à l'intérieur du périmètre urbain.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard trois jours avant la séance à laquelle il sera adopté et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – PRIX DES GAGNANTS

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité, via son comité d'embellissement, récompense les plus beaux aménagements sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette année le comité désire remettre aux gagnants une somme d'argent ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'émission de cinq (5) chèques au montant de 50\$ et cinq (5) chèques au montant de 25\$ totalisant une somme de 375\$, et ce, respectivement au nom de chacun des dix récipiendaires.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 69000 699 «comité d'embellissement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LOISIR ET DE CULTURE – VILLE DE SAINT-HYACINTHE – APPROBATION

CONSIDÉRANT les discussions menées par la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains en vue de la conclusion d'une nouvelle entente en matière de loisir et de culture;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration de la MRC des Maskoutains à l'intérieur de cette entente comporte des avantages administratifs;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'administration ne sera appliqué par la MRC des Maskoutains pour la gestion de l'entente intermunicipale de loisir et de culture

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe,

la MRC des Maskoutains et les municipalités, relativement au loisir et à la culture,

Il s'agit d'une entente d'une durée de dix ans, débutant le 1er janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2027.

D'AUTORISER, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – SECTION AÎNÉS – AUTORISATION DE DÉPENSER

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-07-150, la Municipalité a autorisé le Club Fadoq Saint-Jude à déposer un projet d'aménagement d'une zone pour aînés dans le parc du Centre communautaire au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet par le PNHA et l'octroi d'une subvention dont une somme de 15 000\$ est allouée à l'aménagement d'une section pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Club Fadoq Saint-Jude dispose déjà d'un montant de 17 000\$ provenant du programme PNHA (15 000\$) et que la municipalité accorde une partie de la subvention de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe (2 000\$);

CONSIDÉRANT QUE certains travaux d'aménagement seront effectués en régie interne par l'employé municipal, représentant un montant d'environ 5 000\$;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement présenté ainsi que les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le plan d'aménagement présenté, soit l'installation de :

- 2 aires de jeu de pétanque;
- 1 aire de jeu de palet (shuffleboard);
- 2 aires de jeux de fers;
- 8 bancs;
- 4 lampadaires.

D'AUTORISER le Club Fadoq à procéder à l'achat de l'équipement nécessaire pour l'aménagement d'une zone de loisirs pour aînés dans le parc du Centre communautaire pour un montant maximum de 19 000\$ pour la main-d'œuvre, les matériaux et les installations de jeux, le tout tel que présenté aux membres du Conseil;

DE PROPOSER au Club Fadoq de Saint-Jude de procéder à une campagne de financement pour pallier aux dépenses excédentaires au budget, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de la patinoire en vertu de la résolution numéro 2010-09-210 et de la résolution adoptée le 2 septembre 2010 par *Les Loisirs St-Jude inc.*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER par appel d'offres publié dans le journal de Saint-Jude, ainsi que dans les journaux des municipalités avoisinantes, pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ANNEAU DE GLACE - ENTRETIEN SAISON 2017-2018

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER Monsieur Guy Dion pour la mise en place et l'entretien de l'anneau de glace au parc Elphège Filiatrault pour la saison d'hiver 2017-2018 dont la rémunération sera de 300 \$ par mois à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 1er mai 2018 inclusivement représentant une rémunération totale de 1 500 \$.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

MESSIEURS BENOIT ET MICHEL LEMAY – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de l'usine de traitement des eaux usées, la Municipalité a dû installer un poteau électrique pour alimenter l'usine de traitement;

CONSIDÉRANT QUE ce poteau se trouve à l'entrée du chemin d'accès menant à l'usine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une servitude de passage notariée sur le lot 3 334 490 appartenant à Messieurs Benoit et Michel Lemay ainsi que sur le lot 2 709 028 appartenant à Mme Céline Larocque;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Benoit et Michel Lemay ont bâti un entrepôt agricole sur le lot 3 334 490, contigu au chemin d'accès, et souhaitent le raccorder au réseau électrique public;

CONSIDÉRANT QUE pour raccorder ledit bâtiment agricole, Messieurs Benoit et Michel Lemay demandent l'autorisation à la Municipalité d'utiliser le poteau en place afin de pouvoir y installer leurs câbles d'alimentation électrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne défraie aucun coût relativement à cette demande et que les demandeurs se branchent au réseau public d'Hydro Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER Messieurs Benoit et Michel Lemay à utiliser le poteau appartenant à la Municipalité comme support pour leur raccordement électrique;

QUE les demandeurs soient responsables d'obtenir toute autorisation nécessaire pour mener à terme ce projet;

QUE la Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité envers les demandeurs advenant toute forme de bris ou de défaillance des installations dont elle est propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RUE CÉCILE – TRANSPORT SCOLAIRE – DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention du Conseil que le transport scolaire ne dépose pas les écoliers de la rue Cécile à chaque maison et que ces derniers doivent circuler à pied à partir de l'intersection du 6^e rang et de la rue Cécile pour se rendre à leur domicile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait aménager, à ses frais, un ponceau afin de permettre le virage des véhicules d'utilité publique tels que les autobus scolaires, les véhicules de déneigement et les camions à ordures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait de nombreuses demandes auprès de la Sûreté du Québec à l'effet que des véhicules automobiles ainsi que des véhicules hors route circulent à haute vitesse dans la rue Cécile;

CONSIDÉRANT QUE la rue Cécile est une rue en milieu rural, très boisée, sans trottoir et peu éclairée;

CONSIDÉRANT QUE de la machinerie agricole circule dans cette rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est préoccupée par la sécurité des écoliers qui doivent marcher pour se rendre à leur domicile, et ce, peu importe la température ou la saison;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe de réviser la procédure pour le transport scolaire des écoliers de la rue Cécile;

D'ACHEMINER une copie de cette résolution à la direction de l'École aux Quatre-Vents et au président de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

FERME DU DINDON SENC. - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Luc Leblanc pour la Ferme du Dindon SENC., à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment d'élevage sur le lot 2 708 071 qui ne respecte pas les distances séparatrices liées aux odeurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 18.2 du règlement de zonage 434-2006, le bâtiment à construire doit conserver une distance minimale de 153,4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à construire prévoit une distance de 87,2 mètres et 118 mètres des résidences voisines, au lieu de la norme établie de 153,4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultative d'urbanisme s'est réuni le 25 août 2017 pour procéder à l'étude de la demande;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil le refus de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE la demande de dérogation mineure présentée M. Luc Leblanc pour la Ferme du Dindon SENC. concernant la construction d'un bâtiment d'élevage sur le lot 2 708 071 qui ne respecte pas les distances séparatrices liées aux odeurs soit acceptée pour les motifs suivants :

- l'implantation projetée sera dotée d'un système de ventilation permettant d'améliorer l'élimination des odeurs, réduisant ainsi une partie des préjudices qui pourraient être causés;
- le propriétaire du lot voisin a signifié son appui au projet sur un document signé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 2 octobre 2017 à 20h00, à la salle du Conseil située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Bienvenue à tous et à toutes!



VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL

Voici l'adresse électronique pour le site de la bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

Nos auteurs québécois ou canadiens

- ❑ **À qui la faute?** (Chrystine Brouillet)
- ❑ **Bien roulée** (Annie Lambert)
- ❑ **Combien de temps encore?** (Gilles Archambault)
- ❑ **Miracles** (Anick Lapratte et Gougeon) et Alain Williamson)
- ❑ **Deux sœurs et un pompier** (Mélanie Cousineau)
- ❑ **L'autisme expliqué aux non-autistes** (Brigitte Harrisson B.T.S et Lise St-Charles D.E.S. S.)
- ❑ **Boucar disait... pour une raison X ou Y** (Boucar Diouf)
- ❑ **À la recherche d'un monde nouveau v.2** (Vital Roy)
- ❑ **Une simple histoire d'amour v.1** (Louise Tremblay D'Essiambre)
- ❑ **Mieux manger pour prévenir l'Alzheimer** (Collectif SOS Cuisine)
- ❑ **Gagner la guerre du climat** (Normand Mousseau)

Et les autres titres disponibles...

- ❑ **L'informateur** (John Grisham)
- ❑ **Dieu rit** (Pape François)
- ❑ **Abigaël messagères des anges v.1** (Marie-Bernadette Dupuy)
- ❑ **Quand sort la recluse** (Fred Vargas)
- ❑ **Les pièges de l'exil** (Philip Kerr)
- ❑ **Au fond de l'eau** (Paula Hawkins)
- ❑ **Ma vie pas si parfaite** (Sophie Kinsella)
- ❑ **La 14^e colonie** (Steve Berry)

Jeunes lecteurs

Les Légendaires BD v17
 Gloria
 La vie compliquée de Léa Olivier v.1
 Tendres baisers sous les projecteurs
 Défense d'entrer! V.6
 Opération beurre de pinottes
 Ping-pong v.6
 L'Agent Jean saison 2 v.2
 Pas de vacances pour le p'tit frère!

Enfants

Albert et Sarah Jeanne
 Chouquette et maman Lili
 Les contes de fées préférés de Dora
 18 histoires de princesses et de fées
 Tout là-haut
 La magie de l'amitié
 Rires monstres
 Bébé koala en colère!
 Léo et popi au zoo

DVD :

L'arrivée de Denis Villeneuve - Seul sur mars de Ridley Scott - A new day de Céline Dion - Médecin de famille de Alex Chapple - Sans tambour de Gad Elmaleh- The scrat pack pour enfants sans paroles

DANSE: Salle communautaire au 930 rue du Centre
 Vendredi 6 octobre 2017 de **19h30 à 22h45**
 Musique *Yvon Daunais*
 Un bon goûter vous est servi en fin de soirée.



Pour les 50 ans et plus

En tout temps, obtenez la carte club FADOQ Saint-Jude; des avantages en utilisant votre carte pour obtenir vos privilèges (plus de 1000 rabais au Québec). **1 AN : 25\$ ou 2 ANS : 45\$**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Club FADOQ de Saint-Jude!



**Groupe ITMAV
 Champêtre**



Le Projet ITMAV FADOQ Saint-Jude

La FADOQ St-Jude œuvre auprès des aînés depuis plus de 35 ans. Notre choix est de *vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans notre communauté et d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées dans notre milieu.* Le ministère de la Famille du Québec a mis sur pied un programme intitulé « *Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité* » dont provient l'abréviation (ITMAV). Ce programme vise à soutenir la mise en place de travailleurs de milieu œuvrant au bénéfice des personnes âgées en situation de vulnérabilité ou à risque de le devenir.

Le programme visant à soutenir des ITMAV s'adresse aux organismes comme la FADOQ St-Jude qui œuvrent dans les communautés auprès des aînés et qui détiennent une expertise pertinente.

Dans ce programme, la mission de la FADOQ St-Jude est de soutenir la mise en place de travailleurs de milieu permettant de rejoindre les aînés en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation en vue de favoriser leur connexion ou reconnexion avec les ressources pertinentes de leur communauté, dans un contexte d'accompagnement laissant ou redonnant à la personne âgée le pouvoir d'agir sur son mieux-être.

ITMAV CHAMPÊTRE

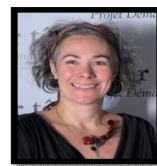
Les représentants ITMAV CHAMPÊTRE sont des gens de cœur impliqués dans leur milieu et travaillant avec les aînés depuis plusieurs années. La FADOQ St-Jude pilote ce projet avec les clubs FADOQ du secteur Champêtre de la régionale Richelieu-Yamaska. Les clubs FADOQ de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Simon et Saint-Hugues participent avec Saint-Jude dans ce projet rassembleur. Notre travailleur de milieu, André Gélinas, travaille en collaboration avec les ITMAV des clubs FADOQ du Champêtre. Nous avons catalogué tous les services disponibles dans notre région afin d'aider les aînés vulnérables ou à risque de le devenir. Nous pouvons vous conseiller pour améliorer votre qualité de vie discrètement et confidentiellement.

Pour plus d'information, contactez notre travailleur de milieu, André Gélinas, au 450-418-7009 poste 3

Michael W. Savard
 Président, Club FADOQ St-Jude

**Bouger avec mon enfant
Programmation**

Le mardi de 9h30 à 11h30



Annick Corbeil
Animatrice



Catherine Rathé
Éducatrice

Session AUTOMNE 2017

À la salle communautaire St-Jude

3 octobre 2017	Viens faire connaissance Création d'une murale et jeux extérieurs	7 novembre 2017	Viens t'exprimer ! Langage des signes, alphabet...
10 octobre 2017	Vole comme un papillon Arts et parcours moteurs	14 novembre 2017	Il était une fois... Découvertes, lectures animées...
17 octobre 2017	Le corps humain, les 5 sens Invitée spéciale Anabel Ménard Kinésiologue	21 novembre 2017	Cuisinons avec Chef Annick
24 octobre 2017	Sortie à la bibliothèque de Saint-Bernard	28 novembre 2017	Visite au centre amusement Maskarade * Des frais réduits seront demandés*
31 octobre 2017	Chasse à l'halloween dans le village *N'oublie pas d'arriver costumé *	5 décembre 2017	Fêtons Noël ensemble



DémarsMots

*Un atelier gratuit pour les parents et leurs enfants âgés entre 0 et 5 ans, contactez-nous pour obtenir plus d'information ou pour vous inscrire!
450-771-4010 poste 35*

Une initiative du Comité intersectoriel de la Petite Enfance



Facebook



HIPHOP
6-15 ANS
Saint-Jude
Salle Municipale, 940 Rue du Centre, J0H 1P0

- Groupe 1** : Dimanche 10 h 30 à 11 h 30
17 septembre au 3 décembre (10 cours)
Cours annulés le 24 septembre

SPECTACLE: 3 DÉCEMBRE 16 H

115\$
INSCRIPTION POSSIBLE AU PREMIER COURS

Auprès de l'instructrice Debbie Desmarais, (450) 501-8624
PAIEMENT (en argent) AU PREMIER COURS

RETOUR CHANDAILS SOCCER



Vous pouvez rapporter les chandails de soccer en tout temps au bureau municipal de Saint-Jude au 940, rue du Centre du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30. Si cet horaire ne vous convient pas, vous pouvez demander au parent d'un autre joueur ou un ami de venir pour vous.

SV.P. veuillez identifier les chandails rapportés avec le nom du joueur et l'équipe.

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS!

Pour souligner l'arrivée de nouveaux bébés, Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité. Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

Nous voulons féliciter les parents, il s'agit de :

Coralie, fille de Marie-Pier Sullivan et Frédéric Laverdure



ABRIS D'AUTOS

Les abris temporaires d'hiver pour véhicules peuvent être installés à partir du **1er octobre** et doivent être enlevés au **plus tard le 30 avril** de chaque année



LECTURE DU COMPTEUR D'EAU



Veillez noter que l'inspecteur municipal procèdera à la lecture des compteurs d'eau vers la fin du mois d'octobre ou le début du mois de novembre. La lecture se fait à partir du compteur extérieur, donc, il n'est pas nécessaire qu'il entre à l'intérieur des bâtiments. Si vous êtes absent, l'employé laissera un carton; nous vous demandons de téléphoner au bureau municipal au 450 792-3855, poste 8001.

RAPPELS!

Cueillette de pneus hors d'usage et collecte des résidus domestiques dangereux le **16 septembre de 7h30 à 11h30** au centre communautaire. Collecte des gros rebuts le **27 septembre 2017**.

Un beau geste pour vous et pour l'environnement!

FABRIQUE DE SAINT-JUDE

SOUPER-BÉNÉFICE

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

AU PROGRAMME

Souper – Danse – Tirage prix présence
Tirage de prix spéciaux.

Autres détails à venir.

Les billets seront disponibles au secrétariat de la Fabrique ou auprès
des marguillier(ères).

Réservez votre date du 11 novembre et venez supporter votre fabrique.
Merci à l'avance pour votre participation.

Les membres de l'assemblée de Fabrique.



Titre : À la recherche du bonheur
Auteur : Daniel Daigneault
Édition : La semaine



Tout le monde est à la recherche du bonheur, de la façon d'y goûter, de vivre des moments heureux, parfois tout simples ou carrément extraordinaires et exaltants.

Dans ce livre, plus de 50 personnalités s'expriment sur le sujet, dévoilent leur notion du bonheur et donnent des conseils pour être heureuses, en plus de raconter des moments inoubliables qu'ils ont vécus ou certaines tranches de vie plus difficiles. De Michel Barrette à Marie-Chantal Perron en passant par Angèle Dubeau, Florence K, Patricia Paquin, Mariana Mazza, André Robitaille ou Isabelle Maréchal, ils se sont tous ouverts avec générosité et franchise sur le sujet, en espérant que leurs témoignages sauront vous inspirer et vous amener à trouver des façons de vivre plus souvent des moments heureux. Un livre qui fait du bien, à la fois utile et réconfortant, qui n'a d'autre but que de vous permettre de toucher le plus souvent possible au bonheur.



Extrait: La Source
Avril volume 50
no 5, 2016-2017



ACTIVITÉS Maison des Jeunes Et Coopérative jeunesse de service



Septembre 2017						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 Matinée gourmande	11	12 Aide aux travaux scolaires	13	14	15 Aide aux travaux scolaires Skate parc / Friperie	16 Lecture
17	18	19 Aide aux travaux scolaires	20	21 Jeux vidéo	22 Cuisine de septembre	23 Lecture
24	25	26 Aide aux travaux scolaires	27	28	29 Aide aux travaux scolaires, politique municipale	30 Lecture
Octobre 2017						
1	2	3 Aide aux travaux scolaires	4	5	6 Aide aux travaux scolaires, jeux de société	7 Lecture
8	9	10 Aide aux travaux scolaires	11	12	13 Aide aux travaux scolaires, on s'organise	14 Lecture

Appelle-nous pour un transport, 450-250-2488#2 avant 17h30.

Nous avons aussi une friperie ado. Si vous avez des vêtements ado à donner, ou vous en cherchez, vous pouvez vous vêtir gratuitement.

Contactez-nous (450) 250-2488 #4

Merci de nous encourager!

On pratique la lecture avec les jeunes de la CJS, le samedi de 13h à 16h. Nos jeunes sont disponibles pour des ateliers de lecture à la MDJ entre eux et vos enfants.

Venez nous voir pour des renseignements!

450-250-2488#2

La CJS, ça continue !!! Raphaël sera là pour conduire, aider et superviser les jeunes dans leur recherche de contrats. Si vous avez besoin d'aide pour les travaux de maison tels que : lavage de fenêtres, cordage de bois, ramasser des feuilles et autres, les jeunes peuvent vous donner un coup de main.
N'oubliez pas de faire appel à nous aussi, si vous avez des menus travaux à faire faire : entretien ménager, lavage de voitures, gardiennage, animation de fête d'enfants; maquillage et sculpture de ballon, tonte de pelouse, etc.
Travail supervisé par des animateurs adultes qui restent sur place. La CJS possède une assurance responsabilité ; tarification à l'heure ou à forfait. **450-250-2488#2**



Aide aux travaux scolaires : Des animateurs qualifiés sont disponibles pour superviser vos enfants au retour de l'école le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30 pour les élèves du primaire et de 16h30 à 18h30 pour les élèves du secondaire. Le transport du retour est assuré par la MDJ. Ceux qui le désirent peuvent rester pour la soirée de la Maison des Jeunes, soit jusqu'à 22h00. Ils doivent, par contre, avoir un lunch ou de l'argent pour leur repas.



CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

- Respecter la limite de vitesse de 30km/heure.
- Porter une attention particulière aux écoliers, piétons, et cyclistes.
- Respecter les arrêts obligatoires aux intersections.
- Arrêter complètement à plus de 5 mètres de l'autobus lorsque celui-ci active ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt.
- Évitez les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.
- Éviter les distractions.



Il faut savoir que dès qu'un autobus actionne ses clignotants, ceux qui sont derrière doivent obligatoirement s'arrêter, qu'il y ait ou non débarquement ou embarquement.

Or, lorsque vous longez les autobus ou reculez du stationnement, vous risquez de vous trouver en situation d'infraction (très coûteuse!). Lorsque vous allez à l'école aux heures d'arrivée ou de départ, prévoyez vous stationner près de l'église sur la rue St-Édouard ou encore sur la rue Cusson.

Nous vous rappelons également que lorsque les cônes rouges sont installés de façon à bloquer une rue, il est strictement interdit de passer. Il en va de la sécurité des enfants.

On vous remercie de votre précieuse collaboration!

AA

Bienvenue les mardis à Saint-Jude!
Vous avez un problème avec l'alcool ?

Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des Alcooliques Anonymes.

Réunion type discussion pour alcooliques seulement.
Tous les mardis à 19h45 à la Sacristie de l'église de Saint-Jude.
Nos membres vous accueilleront!

La chronique *Faucon vous en parle!*



Les oiseaux de proie, de bons indicateurs pour le Virus du Nil occidental

Par Guy Fitzgerald

Les oiseaux de proie sont de bons indicateurs de la santé de l'environnement. Le fait de les soigner nous permet d'en apprendre sur la présence de produits toxiques (pesticides, métaux lourds comme le plomb ou le mercure). Mais ils nous informent aussi de l'évolution des maladies en émergence (influenza aviaire, virus du Nil occidental). Justement, cet été il semble y avoir une recrudescence de cas d'infection au virus du Nil occidental (VNO) chez les oiseaux au Québec.

Le diagnostic de la maladie sur des oiseaux de proie nous a permis de voir progresser le VNO vers le nord et sa distribution dans les régions. Les gens de la santé publique ont accès à ces données afin de surveiller l'apparition de la maladie chez les humains. Jusqu'à maintenant, 9 régions sont touchées : Montérégie, Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Estrie, Mauricie-Centre du Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue.

En date du 31 août, voici les résultats sur les oiseaux testés. Il s'agit des cas où on soupçonnait la maladie.

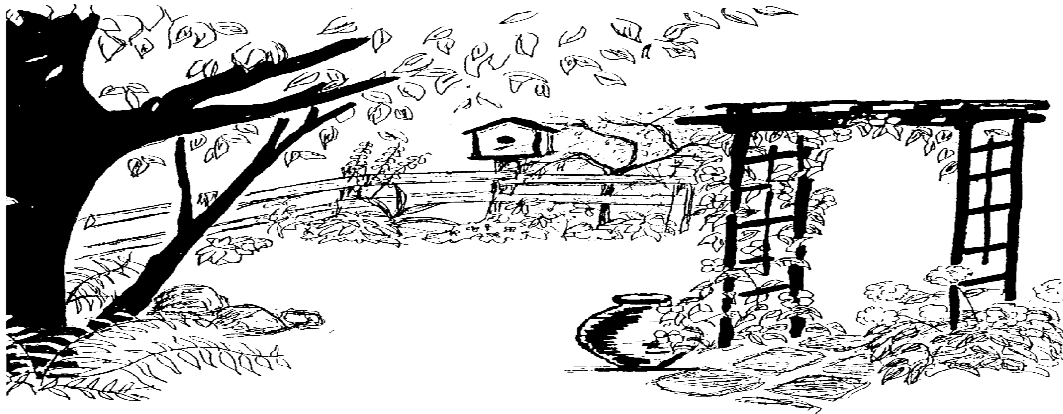
Espèces	N	positifs	négatifs
Autour des palombes	2	2	
Chouette rayée	1		1
Crécerelle d'Amérique	1	1	
Épervier brun	1	1	
Épervier de Cooper	6	5	1
Faucon émerillon	40	36	4
Faucon gerfaut	1		1
Grand-duc d'Amérique	1	1	
Petit-duc maculé	2		2
Petite buse	8	8	
Petite nyctale	3	3	
Pygargue à tête blanche	1		1
total :	67	57	10



Pour en apprendre davantage, visitez les sites

<http://sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/virus-du-nil/> et <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/sante-maladies/virus-nil.jsp>.

N'oubliez pas que *Chouette à voir!* est encore ouvert les fins de semaine jusqu'au congé de l'Action de grâce inclusivement. Venez en apprendre davantage sur nos oiseaux de proie.



Concours Maison Fleurie 2017

Nous sommes heureux de vous dévoiler les gagnants de notre concours et nous profitons de l'occasion pour féliciter tous les gens qui font un effort pour embellir leur demeure et par le fait même notre village!

Gagnants toute catégorie

*Sylvie Lamoureux & Mario Benoit
Rita Pelletier & Fernand Richard
Micheline Dumont & Jean-Yves Thériault
Rachelle Parent & Joseph-André Lafrenaye
Thérèse Côté & Rénald Lafrenaye*

Mentions

*Raymonde Daraîche & Pierre Breton
Guylaine Roy & Matthieu Graveline
Denise Houle & Gilles Langelier
Josée Gariépy & Joël Cournoyer
Eugénie Pruneau Gagnon & Herman Gagnon*



Sincères félicitations à tous et à toutes !

Le comité

Annie Dauphinais	792-3848	Carmelle Laflamme	792-2337
Brigitte Roy	278-3318	Marie-Claude Morin	792-2281
Doris Provençal	792-3991	Sylvie Tanguay	792-3260

RALLYE DU CLUB ÉQUESTRE LA FOULÉE DES SEIZE SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017

DÉPART À 10H00 DU 343 RANG SALVAIL SUD, SAINT-JUDE (FRANÇOIS LAFLEUR)
TARIF 30\$ PAR PARTICIPANT



SOUPER À SALLE MUNICIPALE DE SAINT-JUDE À 18H00
(20\$ ADULTE - 10\$ ENFANT)

POUR INFORMATIONS OU RÉSERVATIONS :
AURELIE DERAINVILLE: AURELIE.DERAINVILLE@GMAIL.COM
LYNE ÉMOND: 450 792-2152
KARELLE NAUD: 450 230-1994 - FOULEEDESSEIZE@GMAIL.COM

**PORTES OUVERTES À LA CASERNE
SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES
8 AU 14 OCTOBRE 2017**

Le **14 octobre prochain**, de **9h à midi**, les citoyens de Saint-Jude sont invités à venir visiter la caserne des pompiers située au 1427, rue Ste-Catherine. Vous pourrez vous faire expliquer le fonctionnement des équipements et des camions.

Les pompiers vous attendent en grand nombre!



**UN PLAN D'ÉVACUATION AUGMENTE VOS CHANCES DE SORTIR SAINS
ET SAUFS EN CAS D'INCENDIE**

Faites un exercice d'évacuation au moins une fois par année avec vos enfants afin de pouvoir sortir le plus rapidement possible en cas d'incendie.

UN AVERTISSEUR DE FUMÉE FONCTIONNEL SAUVE DES VIES !

**FORMATION D'UN COMITÉ D'ACTION DES CITOYENS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE (C.A.C.S.P.) -
OUVERTURE DE POSTE**

Dans le but d'amener un engagement des citoyens et citoyennes de la communauté à vouloir faire partie de la solution en matière de prévention de la sécurité publique en partenariat avec leur service de police, le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 5 septembre dernier, de mettre sur pied un comité d'action des citoyens en sécurité publique formé de :

- Le conseiller délégué à la Sûreté du Québec,
- 3 représentants de la population choisis par le conseil suite à une ouverture de poste,
- La directrice générale,
- La responsable du projet *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité*



Les objectifs du comité seront:

- Favoriser le développement d'un milieu de vie sécuritaire
- Augmenter le sentiment de sécurité des familles
- Accroître l'engagement des citoyens et citoyennes en matière de prévention et de sécurité
- Améliorer les communications et le lien de confiance entre le citoyen et la police
- Mettre en évidence les valeurs du comité
- Être à l'écoute des citoyens de la communauté et attentifs à leurs préoccupations

Si vous désirez faire une différence en prévention pour la municipalité de Saint-Jude, dans ce comité, n'hésitez pas à nous joindre. Pour plus d'information, communiquez avec nous à munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca.



Le Monde Imaginaire Des Tout Petits

Garderie privée en Milieu familial ouvert/ construis depuis 2008
Comme une mini C.P.E de 0 à 5 ans
Ouvert de 7 :15 à 17 :00.

OYÉ! OYÉ!, * 4 Places disponibles à Temps Plein *

Liste d'attente disponible ☺ Inscrivez-vous maintenant pour prioriser les places.

Éducatrice à la petite enfance diplômée, d'expériences, RCR, dynamique, chaleureuse, passionnée auprès des enfants et maman d'un garçon de 9 ans . Repas et collations variés. Selon les exigences du guide alimentaire Canadien. Activités, animations, Bricolages, par thèmes selon le stade de développement de l'enfant. Activités extérieur 2 fois par jour; Parc clôturés sur grand terrain avec jeux, Méga-Modules, balançoires, petit parc aquatique l'été, l'hiver; pelles, traîneaux, sur montagne de neige, promenades en chariots. Journal de bord à tous les jours ETC...

Venez visiter s'il y, a lieu ! (sur Rendez-vous).

Chers parents cessez enfin de chercher vous venez de trouver un milieu de confiance en !, pour le bien-être de votre enfant. Ici on aide les enfants a bien grandir et professionnellement depuis plus 20 ans d'expériences.

Mélanie Primeau

1450 rue Cécile RR1 Saint-Jude JOH 1 P0

450-792-2180

Au plaisir ! :O) et Merci de me faire confiance.



ELECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447
 electricite@bryanjacques.com
 www.bryanjacques.com


 RBO: 5686-0406-01

792-3831

Boucherie Gaudette
 Abattage et débitage pour congélateur
 Bœuf, veau, porc
 Comptoir de viandes
 Poulet, poisson, viandes froides
 Coupe française, Produits maisons

Emball. sous vide **Marie-Claude Grégoire,**
 propriétaire

878 rue St-Edouard
 Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

PARTY JUMP

STRUCTURES GONFLABLES

Poussière Magique - Herbe à papa - Pop Corn - Snow Cone

POUR UN ÉVÈNEMENT RÉUSSI!

www.locationpartyjump.ca
 450-792-2491 ou 450-779-0060

Clinique de Massothérapie
 Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats-cadeaux disponibles

450-792-3090
 cliniquemassov.c@rimaskoutain.com

emi

Eric Mongeau
 Philippe St-Sauveur
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636
 Rive-Sud (514) 444-4636

LogiTech
 INFORMATIQUE

Se déplace chez vous!

Marco Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com
 Commercial - Résidentiel

**Service de garde des p'tits
 nombrils**

931 Ménard
 Saint-Jude, J0H1P0
 Tél 450-501-2242
 Adresse électronique:
 Servicedegarde.desptitsnombrils@outlook.com


 Karine Pothier

Au plaisir de vous rencontrer bientôt !!!

DISTRIBUTION JACQUES DUBUC INC.
 Plus de 25 ans d'expérience

- Produits écologiques pour contrôle des mouches
- Désinfectants, savon dégraisseur et gants de nitrile
- Tous genres de produits d'éclairage
- Produits d'extermination

Jacques et Maxime Dubuc
 161, rang Ste-Rose, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0
 Sans-frais : 1 800 363-3552 • Tél. : 450 792-3908 • Cell. : 450 278-2669




Olivier L'Heureux, Pl. Fin, M.B.A., CIM

Planificateur financier professionnel faisant partie de l'équipe Assante de Saint-Hyacinthe

Gestion de capital Assante Ltée
 935, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6
 Cell. : 450-502-4744 | Courriel : olheureux@assante.com

- Planification financière
- Stratégie de placement
 - Optimisation fiscale
 - Gestion de la dette
- Planification successorale



GESTION DE PATRIMOINE
Assante®

Gestion de capital Assante Ltée est un membre du Fonds canadien de protection des épargnants et est inscrit auprès de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.



Me Marie-Hélène Archambault
 Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
 Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
 J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
 Téléc.: (450) 787-2765
 marchambault@notarius.net

SALON DE COIFFURE TÉL.: (450) 792-3987

À la
Fine Pointe enr.

Pour elle & lui

397, rang Saint-Amable
 Saint-Barnabé Sud

Lyne Vincent,
 propriétaire



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcique-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)



Agricole (bétail, lavage...)
Service professionnel et courtois
1-800-463-0346

www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca

Les couvre-planchers
ALAIN MORIN inc.

Vente et installation



Tapis
 Prélart
 Céramique
 Tuile

742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0
Tél: 450-792-2007
 fax: 450-792-2443

GLOBAL peintures
 industrielles

Distributeur autorisé **valspar**

Mario Bazin
 Représentant

802, Saint-Édouard
 Saint-Jude, Québec J0H 1P0

T 450 792.3844
 C 450 278.3844

ROBERT BOUVIER
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

R.B.Q. : 80008196-36

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION
450 792-3260

SECTEURS
 RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

Voyage
VASCO
 & l'Univers de la Croisière



Mélanie Girard
 Propriétaire et conseillère en voyages
melanie@vascosthyacinthe.com
 T. (450) 768-5412 #237
 F. (450) 768-5413

Les Galeries St-Hyacinthe
 3200, boul. Laframboise,
 St-Hyacinthe (Qc)
 J2S 4Z5
www.vascosthyacinthe.com



Maçonnerie
MICHAUDVILLE
 inc.

Éric Berthiaume
 Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
 FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

- Pose de
 - briques
 - pierres
 - blocs
 - cheminée
 - plâtrage
 Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
 R.B.Q. : 8319-0843-34

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0

Milissa Beaumier 450-788-3865

milissabeaumier@hotmail.com

DL COMPTABILITÉ DL
 St-Antoine-sur-Richelieu



Denise Lecompte
 Technicienne comptable
 514 567-4827
comptabilitedl@videotron.ca



Toilettage et Pension
Mon Ami Poilu
 Lydia Ouellette
 Toilettrice comportementale
 438-887-3464
 34 rang fleury
 Saint-Bernard de Michaudville
 J0H 1C0



Service de garde
Les P'tits Loups


Hélène Lavasseur, prop.
 1245 route de Michaudville
 St-Jude, Qc.
 J0H 1P0
 Tilou.lavasseur@hotmail.ca
450-210-3187




T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

PLOMBERIE PROJESS

RÉSIDENTIEL
 COMMERCIAL
 Propriétaire
 Jessy Provencal
 plomberieprojess@gmail.com

RRQ 5633-4194-01



LES PETROLES O. ARCHAMBAULT

804, rang Amyot Est
 Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
 www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
 Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
 Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Propane

Le courtier indispensable
 Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com  1 800 361-9866
assurances

 automobile
 habitation
 entreprises
 écoles
 autofinancement

PME Comptabilité Plus
 Chantal Boiuc

service de Comptabilité avec États Financiers
 service des paies et remises
 rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
 Outils de gestion sur mesure
 Déclarations d'Impôts

service courtois, minutieux et personnalisé

57, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0
 Téléphone et télécopieur 450-792-3922
 Courriel: pme.comptabiliteplus@hotmail.com




LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.
QUINQUAILLERIE EPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
 SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
 TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits
Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
 Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RR1
 Saint-Jude, Qc J0H 1P0
 450-792-2180

COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY




1275,
 St-Édouard,
 St-Jude
 Sur rendez-vous.
 mer. 9h À 16h
 jeu. 9h À 18h
 ven. 9h À 19h
 sam. 8h30 À 15h30
792-2398


www.coopauxptitssoins.com
450 771-0605

 aînés
 proches-aidant(e)s
 être deux
 **Nouveau** jeunes familles...

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
 Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique



Lorraine Bousquet
Salle : (450) 792-3011
 pavillondeleerablesstjude@hotmail.com
 1281, route Michaudville
 St-Jude, Qc J0H 1P0

AUTOPRO www.autoproservice.com
MÉCANIQUE

Alignement Électronique

Garage Rémy Lapierre Inc.
 1315, rue St-Édouard
 St-Judes (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-2131
 Fax: (450) 792-3024

Rémy Lapierre
Propriétaire

TANIA SLOBODIAN
 DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
 Consultation horticole
 Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com


Les Serres Gaudette enr.

PLANTS DE FLEURS
 ET DE LÉGUMES
 CORBEILLES DE FLEURS
 TOMATES DE SERRES




837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264

PRISE DE SANG
 À DOMICILE
 SAINT-HYACINTHE

Tél: 450-502-2495

Frédéric Lavardure, Infirmier auxiliaire
 Membre en règle de L'OIIAQ: #Permis 50022

**REPARATION de
 PETITS MOTEUR
 JEAN MALO**
**Tondeuse, souffleuse,
 scie à chaîne, ect.**



736, rang St-Roch
 St-Barnabé-Sud
 450-792-3975
 Cell: 450-278-3975

CONTACT 
RICHÉLIEU-YAMASKA
 Centre d'intervention de crise et d'hébergement


Centre d'intervention de crise
 Intervention 24 hrs / 7 jrs
 120, Concorde-Nord
 Saint-Hyacinthe (Québec)
 J2S 4N9

1-450-774-6952
 (sans frais) **1-866-APPELLE**
 (277-3553)
 www.contactry.qc.ca


Entreprise
S.Gaudette 
 RBQ: 8351-0982-25

Sylvain Gaudette
 Entrepreneur Électricien


450 792-2392
 info@sgaudette.com • sgaudette.com
 401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0




Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danielguertin.com



Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com



450-355-3555
Agence immobilière
 1906, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5

RESTAURANT

ENTRE AMIES

Déjà 19 ans!

Spécialité: Poulet roti
 Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
 Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner

Crème glacée molle vanille (cornet, sundae)
 Menu du jour

1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-3736

 **EAGLE DIGI EYE**
 Système de Surveillance Numérique
 Digital Surveillance System

Caméra
 Contrôle d'accès
 Intercom
 Alarme

Commercial
 Industriel
 Institutionnel
 Agricole

1141 St-Édouard, St-Jude, J0H 1P0
 450-463-5151 1 877 625-5252
<http://www.eagledigieye.com>

CANASA Sécurité privée Rég. 9342-7120-05

Massothérapie
 Chantal Desmarteau

Détente

- Circulation sanguine
- relaxation

♥ Certificat cadeau

Thérapeutique

- Nerf sciatique
- Tendinite
- Torticolis
- Épicondylite
- Maux de tête
- Douleurs: dos, cou,



Reçu pour assurance Membre F.Q.M.
 Cell : 450-779-5702
 645 5E RANG, St-Bernard-de-Michaudville

ROYAL LePAGE
 Multi-Services
 AGENCE IMMOBILIERE

Jocelyn Bachand
 Courtier immobilier résidentiel
450-501-9589
 jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9
 Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

NETTOYAGE
S. Blais Inc.
 COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325
 1324, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Service de garde en milieu familial
Les petits Bernicheaux



Mélanie Cordeau
 Éducatrice diplômée

885 4^e rang
 St-Bernard-de-Michaudville
(450) 792-2086

CLAUDE BOURGALT Enr.
 Soudure plastique
 & fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378
 422, Salvail Sud, St-Jude

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS!



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50\$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

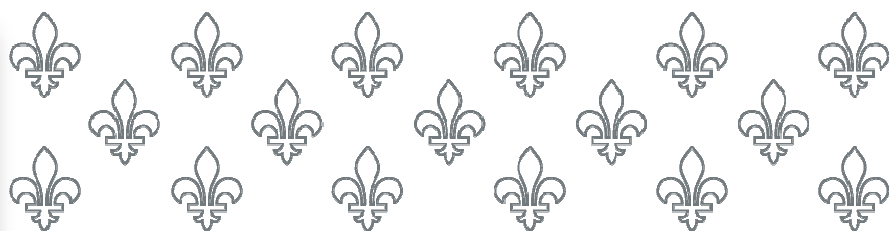
PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50\$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75\$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200\$/année
1 page complète de publicité	300\$/année
1 page de publicité pour une parution	40\$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20\$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10\$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100\$/année
Abonnement postal au journal	30\$/année

UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00\$	150.00\$
- avec musique, sans danse	170.00\$	180.00\$
- avec musique, avec danse	190.00\$	210.00\$
Cuisinette seulement	45.00\$	
Salle des patineurs	85.00\$	
Non-résidents	+60.00\$	+60.00\$



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

SYLVAIN ROCHON, député de Richelieu

Adresse: 71, rue de Ramezay, bureau 101, Sorel-Tracy

Téléphone: (450) 742-3781

1-866-649-8832

Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864

M. Michael W. Savard (438) 448-8118

M. Claude Graveline (450) 792-2496

Mme Kim Tétrault (450) 792-3456

M. Marco Beaudry (450) 768-3421

Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

ASSEMBLÉES DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront au 930, rue du Centre à 20h00 et auront lieu aux dates suivantes:

➤ 13 novembre 4 décembre

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale

Dominique Plouffe, directrice générale adjointe

Pascale Brouillard, commis de bureau

Alexandre Bonin, inspecteur municipal

Eddy Perez, inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)

Disponible les **vendredis** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Ève-Mary Thaï Thi Lac, agente de développement local

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude les vendredis matin de 9h00 à 10h30 au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 940, rue du Centre
Téléphone: (450) 792-3855
Télocopieur: (450) 792-3828
Courriel: munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet: www.saint-jude.ca
lundi au vendredi: 9 h 00 à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine
Directeur : M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse: 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 930, rue du Centre
Téléphone: (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 926, rue du Centre
Téléphone: (450) 792-3855 poste 8005
Courriel: biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse: 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone: (450) 250-2488
Courriel: mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse: 931, rue Saint-Édouard
Téléphone: (450) 792-3943

FADOQ

Adresse: 940, rue du Centre
Téléphone: (450) 250-2485 poste 2
Télocopieur: (450) 924-0953
Courriel: info@fadogstjude.com
Site internet: www.fadogstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse: 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone: (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse: 405, rue Principale
Téléphone: (450) 792-3266
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi 9h00 à 11h30
lundi, mardi, merc., vend. 16h00 à 17h30
Jeudi 17h30 à 19h00

CLSC SAINT-JUDE

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone: (450) 768-1200
Heures d'ouverture: Mercredi 8h00 à 12h00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3èmes mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-866-APPELLE (277-3553)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450)792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2017

1^{er} versement: 1er mars 2017
2^e verse ment: 1er juin 2017
3^e versement: 1er septembre 2017



Tous vos articles devront nous parvenir pour le **premier de chaque mois avant 16 h** au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel: adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

